
DECRET N° 2018/382 DU 02 JUIL 2018
portant nomination du Président du Conseil d'Administration de
l'Hôpital Général de Douala.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n°87/1921 du 30 décembre 1987 portant création, organisation et fonctionnement des Hôpitaux Généraux de Yaoundé et de Douala ;
- Vu** le décret n°2001/268 du 24 septembre 2001 portant réorganisation de l'Hôpital Général de Douala ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **NGOLLE NGOLLE Elvis** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital Général de Douala.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 02 JUIL 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA